

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 10 Septembre

Hommages à Jeanne d'Arc

On écrit de Domrémy au Temps :

Je vous télégraphie sous l'impression d'une émotion profonde, causée par la simple et digne manifestation que vient d'accomplir la 40^e division d'infanterie.

Partie ce matin de ses cantonnements situés au revers occidental de la forêt de Gondrecourt, la 40^e division s'est dirigée sur la vallée de la Meuse, à Greux, où venait de passer le 94^e d'infanterie, unique régiment de la 12^e division qui ne se rendit pas au lieu de concentration par voie ferrée. De Greux à Domrémy, il y a moins d'un kilomètre.

On n'avait pas prévu le défilé devant la maison de Jeanne d'Arc. Mais en apercevant la fresque peinte sur la façade de l'église, la statue de Jeanne en bergère et l'humble maison, le capitaine du 148^e, qui commandait l'avant-garde de la division, fit rectifier la position. Le général Florentin suivait à la distance réglementaire, avec le général de Lorrain. Il résolut de faire rendre hommage à la bonne Lorraine.

Mettant l'épée à la main, il fit prévenir chaque corps de porter les armes. On était en ordre de marche en campagne, les tambours à la queue du bataillon. On ne put donc pas sonner ou battre, mais dès qu'on apercevait la statue, le chef du peloton ou de la section faisait porter les armes ou le sabre. Un mot électrique avait couru les rangs : « C'est pour Jeanne d'Arc », et les corps se redressaient, les yeux brillaient, il passait dans cette masse anonyme le grand frisson patriotique. Les officiers montraient aux hommes le toit qui abrita l'héroïne, et, émus, avec une régularité admirable, ces braves gens rendaient à Jeanne d'Arc un hommage vraiment sincère et pieux, celui-là.

Le génie, l'artillerie sont passés aussi.

Quand est venue l'heure de la halte, les batteries étaient devant la maison. Un capitaine a invité ses hommes à parcourir rapidement l'humble demeure, le foyer où Jeanne naquit, la fenêtre où elle entendit les voix. Tous s'étaient découverts; on marchait bas avec un pieux respect pour ne pas soulever l'écho par le bruit des lourdes bottes et des éperons. Ce fut un défilé incessant. Puis vinrent, empressés, les officiers et les soldats du 147^e accourus du fond du village. On se pressait pour signer.

Depuis quatre jours, onze colonnes de noms remplissent le livre des visiteurs; ce sont des soldats, généraux ou simples troupiers. Le capitaine Daniloff a signé d'une main ferme « capitaine d'état-major de la garde impériale russe. »

Le défilé a repris plus majestueux encore. D'un geste large, le général Regnier asala la statue. Un jeune chef de bataillon du 147^e s'est placé devant la maison pour faire passer son bataillon devant lui; debout sur son cheval, l'épée dirigée vers la précieuse maison, il criait à chaque section : « La tête à droite; voici la maison où est née Jeanne d'Arc ! » Un moment, j'ai cru deviner que sa voix tremblait et qu'il dissimulait mal son émotion. Le 150^e a clos le passage, non moins fièrement que les autres régiments.

Seul le 161^e manquait à la cérémonie imprévue. Il arriva par voie ferrée.

Ce passage laissera un souvenir au cœur de ces milliers d'hommes qui ont été confondus dans la même pensée de dévouement et d'espoir. Ces courtes émotions ne s'effacent pas.

Quand, deux heures plus tard, à Soulosse, la division a défilé devant le général Hervé et le prince Nicolas, qui venaient de voir passer la 11^e division, il restait beaucoup de l'impression ressentie à Domrémy, les têtes étaient droites, les yeux regardaient fixement. Ah ! les braves gens ! Cependant il fait une chaleur torride, et, sur ces routes blanches, rien n'apaise l'aveuglante clarté du soleil.

Le Temps.

INFORMATIONS

Les manœuvres de l'Est

Fayl-Billot, 8 septembre.

Le Président de la République a quitté Langres ce matin à cinq heures un quart. Il a descendu le plateau en voiture et est monté à la gare dans un train spécial qui est parti à cinq heures et demie.

A six heures, il est arrivé à Hortes; il était accompagné par le Ministre de la Guerre, le général Tournier et les officiers de la maison militaire. Il a été reçu à sa descente de wagon par le général Saussier, le général de Boisdeffre, le général Billot et le général Dragomiroff, ainsi que leurs officiers d'état-major. Il a serré cordialement la main au général Dragomiroff; il l'a invité à déjeuner, ainsi que son officier d'ordonnance et tous les généraux français.

Dans le landau qui devait le conduire sur le terrain il a fait monter le général Dragomiroff à sa droite. Il s'est fait transporter sur une hauteur qui domine le val de Presles, profondément encaissé entre les bois de Montvernigny et du Roi. Il a assisté à l'action qui dès son arrivée s'est engagée entre le 8^e corps, commandé par le général Brugère, et le 7^e corps, commandé par le général Pierron; les généraux français l'avaient quitté à la gare d'Hortes. Il s'est entretenu pendant toute la bataille avec le général Dragomiroff qui se tenait à sa droite et le Ministre de la Guerre qui était à sa gauche.

A sept heures, la fusillade a cessé, les troupes sont rentrées dans leurs cantonnements; le Président de la République est remonté dans son landau avec le général Dragomiroff et il a visité ceux qui s'étendent sur la route d'Hortes à Fayl-Billot, par Maizières.

A dix heures il était de retour à Hortes, où il a déjeuné.

Le général Dragomiroff

Fayl-Billot, 8 septembre.

En arrivant hier à Maizières le général Saussier a été très chaudement acclamé par la population des environs qui était accourue en foule à la station. Le général Dragomiroff, apercevant l'escorte du général en chef, a demandé au général Saussier la permission de saluer la première troupe qu'il voyait dans ces manœuvres; c'est du reste l'usage en Russie. Le général Dragomiroff, s'adressant aux cavaliers de l'escorte, leur a dit alors : « Bonjour mes amis ! » en appuyant ses paroles d'un geste amical.

En Russie, les soldats répondent à leur chef, mais en France les règlements s'y opposent, aussi les cavaliers sont restés impassibles. Mais il n'en a pas été de même de la population qui a crié à tue-tête : « Vive Saussier ! Vive Dragomiroff ! Vive la Russie ! » cris auxquels le général russe a répondu par celui de : « Vive la France ! »

A Maizières le général Dragomiroff a été logé chez un lieutenant d'infanterie en congé de convalescence. Il a été accueilli à la porte de son logement par cet officier et par des jeunes filles dont une, la sœur du lieutenant, lui a récité un compliment.

Le général Dragomiroff, très ému, lui a répondu qu'il ne saurait traduire sa joie d'être ainsi accueilli en ami et que le sentiment qu'il éprouvait se ressentait mieux qu'il ne saurait l'exprimer.

La Manœuvre de la matinée

Fayl-Billot, 8 septembre.

On connaît le thème élaboré par le général de Négrier pour servir de base à la manœuvre effectuée par les 7^e et 8^e corps.

Le 7^e corps du général Pierron, qui est le corps ennemi établi sur l'Amance, menace le nœud des chemins de fer d'Andilly; ses têtes de colonne atteignent la ligne Broncourt, Pierrefaite, Anrosey.

Le 8^e corps du général Brugère occupe le plateau de Langres sur une ligne passant vers les Loges, Rosoy et Montlandon.

En raison de la grande chaleur, les généraux ont mis de bonne heure leurs effectifs en marche. A quatre heures du matin, le 7^e corps se forme en deux colonnes : la 13^e division avec l'artillerie de corps au nord de l'Amance, la 14^e division au sud de la rivière; la cavalerie à droite et à gauche cherche à reconnaître les flancs de l'ennemi. Quant au 8^e corps, le général Brugère avait l'intention de faire occuper sur sa gauche le plateau de Maizières pour s'en faire un point d'appui et de garder la plus grande partie de ses forces comme masse de manœuvre à droite pour chercher à couper la retraite de l'ennemi.

A quatre heures, une partie de la 15^e division s'ébranle dans la direction de Maizières, mais elle trouve de la résistance et se heurte à quelques bataillons du 7^e corps qui avaient quitté leurs cantonnements dans la nuit pour occuper le plateau, position très forte où le général Pierron aurait été certainement arrêté s'il n'avait pris les devants.

Le combat commence à cinq heures par l'attaque du plateau de Maizières; c'est la 15^e division du 8^e corps qui est en face de la 13^e division du 7^e corps.

— Jean-Marie est venu, oui, mon enfant, répondit-elle.

— Tant mieux, fit-il tout joyeux.

Il comprenait le chagrin que causaient à la pauvre femme les absences de son frère aîné et se réjouissait d'apprendre qu'il n'avait pas prolongé davantage celle qui durait depuis plusieurs jours.

Sans se douter des cruelles conséquences de cette visite, il ajouta naïvement :

— Je suis content du grand frère, je l'embrasserai bien fort, ce soir, quand il rentrera souper.

Il avait repris sa lecture depuis quelques instants quand un soupir lui fit lever les yeux.

Le visage de la vieille mère était baigné de larmes.

— Tu pleures, pauvre maman, dit l'enfant. As-tu donc de la misère ?

— Je pense à ton père, murmura la veuve.

— Pauvre père ! sanglota Dréo, à son tour gagné par l'émotion.

De ses deux bras il étreignit la pauvre infortunée, et les larmes de la mère et de l'enfant se confondirent dans la même douloureuse expansion.

IV

— C'est moi, fit le Cam, en rentrant dans l'atelier de Pierre Mauduit.

— Est-ce fait ?... interrogea celui-ci.

— Oui, j'ai l'argent. T'avais-je menti ?

Le boiteux fit sonner dans ses poches, l'argent que venait de lui compter la vieille mère.

Le charron ne put dissimuler un sourire de

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 9

LE MANOIR DU DIABLE

Par JACQUES BRÉMOND

PREMIÈRE PARTIE

L'équipage des « Saints-Anges »

III

— Voici, fit-elle en posant son doigt maigre sur le feuillet, le dernier compte arrêté par ton père peu de jours avant sa mort. Tu dois voir là ton nom, Jean-Marie, et celui de tes frères.

Le Cam restait immobile, hésitant maintenant.

Sa mère l'appela.

— Approche, mon fils, et lis toi-même, car mes yeux sont vieux et peuvent me tromper.

Il ne bougeait toujours pas.

La vieille se pencha sur le livre qu'elle examinait longuement. Relevant enfin la tête, elle le poussa du côté de Jean-Marie, en disant :

— La part que tu réclames et qui te revient, comme à chacun de tes frères, se montait à la fin du mois dernier à deux fois mille francs environ; vérifie toi-même, je peux mal lire... les chiffres sont petits...

Sans laisser au Cam le temps de répondre, elle retourna chercher dans l'armoire, entre deux piles de linge, un portefeuille dont le cuir fané et

les coins usés attestaient le long service. Elle en tira une liasse de billets de banque qu'elle se mit à compter lentement.

Les gars s'étaient écartés, n'osant parler, muets et gênés.

Jean-Marie regardait comme hébété...

Les billets étalés sur la table, elle prit alors un sac d'argent dont elle défit le lien.

C'était maintenant des écus qu'elle alignait à côté des papiers, pour parfaire la somme.

Enfin elle recompta encore le tout, en suivant attentivement du doigt.

— Voici ta part, Jean-Marie, dit-elle enfin. Le partage de ce que la barque a gagné ce mois-ci n'est pas encore fait. J'arrêterai ce compte dès ce soir; demain tu pourras venir chercher ce qui te revient.

Le Cam, honnête, ne fit pas un mouvement.

— Tu auras aussi à t'entendre avec tes frères au sujet de la maison... il faudra prévenir l'homme d'affaires pour la vente...

A ces mots, tous les gars, sauf Jean-Marie, s'avancèrent...

— Mère, dit Fanch, jamais nous n'accepterons...

— Non... non, criaient ils tous...

— Je le veux, moi, fit-elle vivement. Allez-vous déjà me désobéir...

Et, sa grande main sèche étendue vers la table, elle ajouta :

— Emporte toujours ceci, Jean-Marie... c'est ta part... c'est à toi.

Il parut hésiter encore, regardant en dessous ses frères, dont les regards le fixaient.

— Prends, je le veux... répéta la mère.

L'attaque

Fayl-Billot, 8 septembre.

Après une vigoureuse attaque sur Maizières, le général Brugère se décide à placer sa ligne de résistance sur le plateau de Hortes.

La 15^e division défend ce plateau, tandis que la 16^e tente un mouvement de flanc sur Charmoy et Maizières par Rougeux. En somme, de chaque côté de l'Armanche, tout se borne à l'engagement d'une division contre une division.

A ce moment, il est assez difficile de dire de quel côté est l'avantage et peu de temps suffirait pour permettre de déterminer le succès des mouvements tentés. Cependant le général de Négrier directeur des manœuvres de ce matin, fait sonner l'assemblée. Il est sept heures. Les troupes prennent aussitôt leur position de rassemblement et font le café sur le terrain.

Bien qu'aucun avis sérieux ne puisse être émis sur le résultat d'une aussi courte opération, il semble que la mission du 7^e corps d'armée, qui était de s'emparer de la voie ferrée et de se rendre maître de la route de Bâle, n'a pas été complètement remplie.

La position du général Brugère était à Hortes extrêmement forte et le général Pierron aurait été longuement arrêté par les difficultés du terrain.

Fayl-Billot, 8 septembre.

Pendant que les 7^e et 8^e corps se livraient à la petite manœuvre de la matinée, la 6^e brigade de dragons, chargée d'assurer le service de sûreté de la première armée du général de Négrier, a envoyé des petites patrouilles, commandées chacune par un officier, vers Lamarche, Colombey-Belles, Les Choiseuls et Montigny-le-Roi, pour reconnaître les positions de l'armée du général Jamont. Ces petites patrouilles ont transmis par le télégraphe les renseignements recueillis.

Quant au gros de la brigade, il a été rassemblé à Montigny-le-Roi.

La première armée aura ce soir ses cantonnements sur la ligne Montlandon, Hortes, Bize, Aurozey.

La deuxième armée occupe par sa cavalerie le front Dauphal, Raveux, Fontaine, la ferme de Grignancourt.

Le général Jamont aura son quartier général à Bourmont. Le général de Négrier reste provisoirement à Fayl-Billot. Le général Saussier couchera ce soir à Bourbonne.

**Inauguration du monument Carnot
A NOLAY**

Dimanche, a eu lieu à Nolay, l'inauguration du monument élevé à la mémoire du président Carnot.

Les habitants de Nolay se sont surpassés; chacun y a mis du sien avec ardeur, avec entrain. La ville est superbe; elle ressemble à un immense bouquet de verdure et de fleurs; pas un coin qui ne soit décoré de drapeaux, enguirlandé de feuillage, depuis les arcs de triomphe monumentaux élevés dans les voies principales, jusqu'aux carrefours des rues détournées.

Le monument, œuvre de Roulleau, comme celui de Lazare Carnot, est dressé devant l'Hôtel de Ville.

On remarque plus de vingt orphéons et autant de délégations, tous les sénateurs et députés de la Côte-d'Or.

satisfaction.

— Tu n'as rencontré personne en chemin! fit-il encore.

— Personne, il fait déjà nuit, les routes sont désertes.

— Parfait... pas de crainte d'être dérangés... nous pouvons causer tout à l'aise... Du reste, on peut frapper, je n'ouvre à personne...

Ce disant, il alla donner un tour de clef à la porte de la rue.

— Maintenant, nous sommes libres de causer tranquillement, mon camarade, dit-il. Et lui présentant un verre plein, il continua:

— Mais d'abord avale-moi ça pour te remettre, car tu me paraissais tout penaud... Ça n'a pas dû marcher tout seul, là-bas...

Le Cam était, en effet, sous l'empire d'une agitation qu'il ne pouvait maîtriser.

Toute sa rage, longuement accumulée, qu'il se promettait de laisser éclater, il avait dû la taire devant l'attitude si calme de sa mère. Les injures et les récriminations dont il comptait faire ses principaux arguments étaient restées figées sur ses lèvres. Ah! oui, cent fois il eut préféré continuer la discussion entamée d'abord avec ses frères pour leur cracher au visage sa haine toute entière! Mais l'accueil immédiat fait à sa demande avait bouleversé ses prévisions; et malgré la joie intérieure qu'il ressentait de voir son désir si rapidement exaucé, le cœur chez lui restait plein d'amertume.

D'un trait, il but le verre plein que lui versait Pierre Mauduit.

— Tu as l'argent, c'est l'essentiel... dit celui-ci, en prenant place à son côté. Parlons donc sérieu-

M. Poincaré est arrivé dimanche matin à 9 h. 1/2, par train spécial. Le ministre a été reçu à la gare par M. Ernest Carnot, député; Cunisset-Carnot, les membres de la municipalité de Nolay, etc.

Le cortège s'est arrêté devant la statue de Lazare Carnot, avant de se rendre à l'hôtel de ville où un vin d'honneur a été servi.

Le monument a été inauguré à 10 heures 1/2. Après une cantate, *Gloire à Carnot*, exécutée par plusieurs sociétés chorales et instrumentales, le maire de Nolay a pris la parole, puis M. Mazeau, premier président de la cour de cassation.

M. Poincaré a ensuite prononcé un grand discours dans lequel, après avoir retracé à grands traits la carrière de Lazare Carnot, il a parlé du regretté président.

M. Poincaré cite le message que Carnot adressait au Parlement après son élection:

« Avec l'apaisement, disait Carnot, la sécurité, la confiance, le gouvernement voudra assurer les progrès réfléchis, les réformes pratiques, destinées à encourager le labeur national, à fortifier le crédit, à ramener la reprise des affaires et à préparer les grandes assises industrielles de 1889. »

« Ce n'étaient pas là, sous sa plume, dit M. Poincaré, de vaines formules et des engagements sans portée; Carnot était pénétré de cette idée déjà chère à Gambetta, que la République, victorieuse des partis hostiles, devait appeler peu à peu à elle tous les enfants de la nation; mais il estimait que ce serait déjà pour la France, au lendemain surtout de la défaite et du démembrement, un inappréciable avantage que d'être définitivement affranchie du retour des querelles dynastiques, et de pouvoir garantir, dans le respect d'une constitution stable, le maintien de l'ordre et le triomphe indiscuté de la loi.

Plus loin, M. Poincaré rappelle une résolution de M. Carnot:

« Je ne puis, m'avait-il dit plusieurs fois, annoncer ma résolution sans amoindrir mon autorité et sans livrer ma succession aux hasards d'une discussion prématurée; mais il est, à mon avis, de l'intérêt républicain que la présidence ne reste pas de trop longues années entre les mêmes mains, et je ne serai pas candidat. Il est mort sans avoir pu donner ce suprême exemple de désintéressement, mais, par une fortune digne de sa vie de devoir et d'abnégation, sa mort elle-même a servi la cause à laquelle il s'était dévoué. »

L'Expédition de Madagascar

En publiant l'autre jour un extrait d'une lettre du général Duchesne, arrivée par le dernier courrier, nous exprimions le regret que ce document, évidemment plein de détails du plus haut intérêt, n'eût pas été communiqué plus tôt et que le gouvernement en gardât pour lui la plus grande partie.

On commence à savoir aujourd'hui ce que pouvait contenir ce rapport du général en chef, et les révélations échappées ça et là nous laissent suffisamment entendre que le corps expéditionnaire n'espère pas arriver à Tananarive avant la saison des pluies.

L'inquiétude que cette simple nouvelle va jeter dans tous les esprits, peut heureusement être dissipée par les précautions prises à cet égard par le général Duchesne.

Connaissant les retards considérables que la

préparation défectueuse de la campagne avait occasionnés dès le débarquement des troupes et les difficultés sans nombre éprouvées par nos soldats, il n'était que trop facile de prévoir la situation qu'on nous découvre aujourd'hui, et que le *Figaro* expose dans une note officieuse et qui s'efforce d'être rassurante.

Au moment de la mise en marche de l'expédition, tout avait été combiné en vue de l'arrivée certaine de nos troupes à Tananarive avant la saison des pluies. Mais on n'avait pas prévu les difficultés qu'elles auraient à surmonter si les Hovas, impuissants à défendre leur capitale, l'incendiaient, comme ils y semblaient résolus, et se retiraient dans le Sud, chez leurs vassaux où ils ont concentré des ressources abondantes et de toutes sortes.

Le corps expéditionnaire se serait alors trouvé sans moyens de subsistance, dans un pays dévasté, au milieu de villages détruits et de champs dépeuplés. Il aurait alors fallu faire venir les vivres de la côte et comme on ne peut arriver à Tananarive qu'en octobre, le temps matériel et les moyens de transport eussent manqué pour concentrer un approvisionnement de cinq mois avant l'hivernage, 15 novembre.

Le général Duchesne se serait vu dans la nécessité de revenir sur ses pas et de se retirer sur la côte en pleine saison des pluies, opération qui eût présenté les plus grands périls, d'autant plus grands qu'il est à craindre que la route qu'il a ouverte pour monter à Tananarive ne résiste pas aux rigueurs de l'hiver et, étant très encaissée sur la plus grande partie de son parcours, ne soit pas emportée par les eaux.

Nous sommes heureux de faire connaître que, depuis trois ou quatre jours, la nouvelle est arrivée à Paris que le péril signalé n'est plus à redouter. Le général Duchesne a fait savoir que conformément aux ordres qui lui ont été envoyés, il n'avance plus maintenant qu'immédiatement suivi d'approvisionnements de toutes sortes, pouvant suffire à 3,000 hommes durant cinq mois.

C'est pour réunir ces ressources qu'il a retardé si longtemps sa marche. Désormais, il est en état de tenir tête aux difficultés que peut faire prévoir la résistance des Hovas et, fût-il coupé de Tananarive et de Majunga pendant la saison des pluies, il pourrait prendre à Tananarive ses quartiers d'hiver, en attendant que les opérations militaires puissent être recommencées.

D'autre part on rapporte que M. Félix Faure s'est longuement entretenu hier, avant son départ pour Langres, avec le général Borgnis-Desbordes. Si l'on se rappelle que le général Borgnis-Desbordes est l'auteur d'un plan de campagne très complet à Madagascar et qu'il avait été question un moment de lui donner la direction de l'expédition, on ne peut guère douter que le président ait tenu à le consulter dans les circonstances critiques où celle-ci se trouve compromise.

Paris, 8 septembre.

Le ministre de la guerre a reçu du général Duchesne la dépêche suivante datée d'Andriba, le 3 septembre.

« Je vous suis très reconnaissant des félicitations adressées aux troupes pour l'occupation d'Andriba par votre télégramme du 26 août reçu aujourd'hui. Je compte quitter Andriba le 14 septembre au plus tard, pour poursuivre la marche en avant avec confiance et j'espère réussir. »

Tous deux burent d'une seule lampée.

— Lorsque tu pratiqueras régulièrement, continua le Ruz, en peu de temps tu deviendras un ouvrier de premier ordre. J'aimerais t'avoir pour compagnon... Je connais tes goûts, tu connais les miens, nous nous entendrions bien... ça m'irait!

— Moi, je veux bien aussi, répondit Jean-Marie, parce que t'es un bon compagnon... Mais n'as-tu pas déjà promis à quelqu'un...

— C'est vrai... fit le charron sans se presser... J'ai promis... mais j'ai promis sans promettre, comme on dit, ou plutôt j'ai été forcé... Pour tout l'avouer, celui à qui j'offrais une part dans ma boutique, est un créancier!

— Tu dois de l'argent interrogea le boiteux.

— Ça t'étonne. Crois-tu que c'est dans la poussière de la route que j'ai ramassé ce qu'il m'a fallu pour m'installer ici?... Eh bien! et les outils... et la forge, et tout enfin, ça coûte...

— C'est vrai, pensa tout haut Jean-Marie.

— Sans compter une année de location payée d'avance...

A l'appui de son dire, le charron sortit du tiroir de l'établi une quittance en règle, qui semblait avoir été mise là tout exprès, et la fit passer sous les yeux de son ami.

— Et c'est celui qui t'a avancé cet argent qui demande aujourd'hui à s'associer avec toi? demanda-t-il en caressant son verre.

— Justement... il comprend l'affaire bonne et saisit l'occasion.

— Alors tu ne peux pas refuser?

— Si... en le remboursant... Mais ça presse, et c'est pour cela que je t'ai engagé à ne pas perdre de temps pour en profiter avant lui.

Une nouvelle interpellation

M. Brunet, député de la Réunion, vient d'adresser au ministre de la guerre, la lettre suivante:

« Neuilly-Sur-Seine, 7 septembre 1895.

« Monsieur le ministre, beaucoup de personnes ont, dès la première heure, appelé l'attention du gouvernement, dans la presse notamment, sur les mesures à prendre en vue de l'expédition de Madagascar; la question de compétence militaire mise à part, il était du devoir de tous les bons Français étant en possession de quelques renseignements touchant le pays, de les mettre à la disposition de l'autorité chargée de préparer l'expédition.

« Les événements ont dépassé les pires prévisions. Un journal spécial pouvait écrire il y a quelques jours: « Le ministre de la guerre — le grand état-major — préparait la mobilisation d'un corps d'armée avec un luxe de détails qui n'eût été que mise que s'il s'était agi d'entrer en lutte avec une puissance européenne. Les convois de troupes arrivèrent à Majunga et bientôt 10,000 hommes furent empilés dans les marécages formés par la bouche de la Botsiboka, en proie au paludisme, voués à l'inaction! L'artillerie, les voitures Lefèvre arrivèrent à leur tour.

« Ce n'est pas que l'on doute un moment du résultat de la campagne faite à si grands frais et au prix surtout de si cruels sacrifices; ce n'est pas que je prétende m'immiscer dans la question technique; mais j'estime que vous devez avoir à cœur, monsieur le ministre, de faire entendre, sur de certains faits particuliers des explications que le pays a hâte de recueillir.

« Il n'est pas inutile en effet de provoquer ces explications dans la limite où elles sont possibles à cette heure, et d'appeler plus spécialement l'attention du gouvernement — qui doit d'ailleurs s'en être déjà préoccupé — sur un défaut d'organisation trop évident; c'est pourquoi je me propose, monsieur le ministre, de vous interpellier dès la rentrée des Chambres, sur les faits ci-après:

« On avait eu près d'un an pour préparer une campagne décidée depuis le mois de janvier 1894 formellement arrêtée depuis six mois. Or:

« 1^o Les chaloupes qui devaient mettre notre corps expéditionnaire à 48 heures de Suberbieville n'ont pu être montées que lorsqu'il n'était plus possible de s'en servir sur la Betsiboka.

« 2^o C'est après coup et une fois l'armée entassée à Majunga, que l'on a songé à faire venir des soldats du génie. On aurait compté sans les obstacles que pouvaient opposer la nature et la configuration du sol. Le nombre de mulets calculé pour effectuer les transports était insuffisant. On a dû en faire venir d'autres. Les hommes, inaccoutumés cependant à ce climat, ont été condamnés à porter les bagages.

« 3^o Le sulfate de quinine a manqué. J'ai eu connaissance d'une lettre du 18 juillet où un jeune soldat se plaignait de ne pas avoir de quinine depuis huit jours et que la nourriture fut insuffisante: deux jours après le 20, ce soldat était mort.

« Les troupes ayant séjourné trop longtemps à Majunga, et dans la baie de Betsiboka en Majunga et Moroway, il y eut un grand nombre d'hommes malades. Et comme la place manquait à Nosy-Combo (on avait pourtant envoyé une mission pour rechercher des sanatoria) on a réexpédié les malades en France, contrairement à

— Alors, c'est avec mon argent?

— Naturellement, c'est avec l'argent que tu me prêtes, à ton tour, que je rembourse mon homme, qui n'a plus rien à exiger... Je suis libre... Alors tu prends la place que je me voyais forcé de lui accorder, et tu deviens mon associé... Le Cam tenta de rassembler ses idées, légèrement troublées par cette rapide conversation.

Pour l'y aider, sans doute, son compagnon lui versa, de nouveau, une forte rasade de rhum. Quand il eut bu:

— Et c'est beaucoup que tu dois? demanda-t-il en essayant sa bouche d'un revers de main.

— Un millier d'écus environ, fit à tout hasard le charron.

— Je n'ai que deux mille francs, répondit naïvement Jean-Marie.

Pierre r partit vivement:

— C'est suffisant quant à présent... je peux faire patienter pour le reste... nous règlerons plus tard...

Le boiteux somnolait à demi, les yeux clos sous l'influence de l'ivresse qui le gagnait...

— Eh bien! que décides-tu mon vieux? cria le Ruz pour le réveiller.

Soulevant les paupières avec peine, il bredouilla d'une voix pâteuse:

— Sans doute... c'est juste... mais les garanties... tu oublies les garanties...

L'autre ne se déconcerta pas.

— Les garanties? A la bonne heure, voilà une question qui me va, mon père, parce qu'elle me prouve qu'en fait de commerce, tu ne te laisses pas fourrer dedans, l'ami.

(A suivre).

l'avis de tous ceux qui savent qu'il est des mois où les hommes souffrants, affaiblis, ne traversent pas impunément la mer Rouge. Et les faits n'ont que trop justifié toutes les appréhensions.

« On possède cependant à la Réunion, dit une revue — insistant d'ailleurs sur un fait que je n'étais permis de signaler bien avant le début de la campagne — des emplacements admirables. A Salazid, par exemple, par 872 mètres d'altitude, dans la plaine de Cilaos on aurait pu installer à la hâte des baraquements ou au moins des tentes. Les sources minérales et thermales sont abondantes. »

« J'ajoute que le département de la marine possède à cet égard les dossiers les plus complets. »

« Tels sont, en résumé, les faits sur lesquels je me propose de vous prier de renseigner la Chambre. J'ose espérer, monsieur le ministre, que vous comprendrez à quel mobile j'obéis et que vous tiendrez compte des préoccupations patriotiques que vous devez certainement partager avec le pays tout entier. »

« Veuillez agréer, monsieur le ministre, les assurances de ma haute considération. »

» Louis BRUNET, député. »

Le voyage du lord-maire

Paris, 8 septembre.

Le lord-maire a reçu, dans la matinée, la visite de M. Hanotaux. Le ministre était accompagné de M. Crozier, directeur du protocole.

A midi et demi, sir Joseph Renals a quitté le Grand-Hôtel pour se rendre au déjeuner offert par le ministre des affaires étrangères, aux diplomates et aux savants réunis pour la conférence internationale du mètre.

Au déjeuner, outre les membres de la conférence du mètre, assistaient les ambassadeurs d'Angleterre et des Etats-Unis, le président du conseil municipal de Paris, M. Lépine, préfet de police, etc.

Au dessert, le lord-maire porte le toast suivant :

« C'est pour moi un grand honneur et un véritable privilège que de vous proposer de boire à la santé et au maintien de la santé de l'éminent Président de votre grande République. »

« Je suis heureux que cet honneur me soit accordé, parce que je peux non seulement l'accepter, mais encore proposer cette santé en termes pleins de la plus absolue sincérité, et aussi parce que cela me donne l'occasion de faire connaître à une assemblée aussi distinguée que la vôtre, la profonde appréciation de la manière véritablement bienveillante et généreuse avec laquelle votre président m'a reçu hier. »

« J'ai été plus charmé et plus ravi que je ne saurais le dire par sa bonne grâce, l'admirable noblesse de ses manières et par tout ce qu'il a bien voulu me dire. J'ai rapporté l'impression, ou plutôt j'ai été confirmé dans la conviction partagée par mes compatriotes, qu'un grand homme préside aux destinées de votre pays. »

M. Hanotaux a remercié le lord-maire et a porté un toast à la reine d'Angleterre. Il a dit :

« Milord maire, la haute magistrature occupée par votre seigneurie dans la cité de Londres, vous met au premier rang d'une ville illustrée par l'activité prodigieuse de ses habitants, par le commerce, l'industrie, les lettres et les arts. La France entière, aussi bien dans les provinces que vous allez parcourir que dans sa capitale, vous adresse un salut cordial. Les deux grandes nations voisines saisissent toujours avec empressement les circonstances qui leur permettent d'affirmer leurs relations amicales, leur féconde émulation pour le progrès par la paix et la liberté. »

« Messieurs, je vous remercie d'avoir bien voulu interrompre vos travaux pour venir vous asseoir à cette table. J'ai pensé qu'il vous serait agréable d'être rapprochés du représentant de la cité de Londres, au moment où vos travaux paraissent sur le point de rencontrer en Angleterre une si importante consécration. »

Une bombe à la cour de cassation

Un inspecteur du service de la Permanence, en quittant son service dimanche matin, vers six heures, remarquait, quai de l'Horloge, devant la porte d'entrée réservée aux magistrats de la Cour de cassation, une marmite en fonte qui lui parut suspecte.

L'inspecteur s'approcha, mais recula aussitôt en reconnaissant qu'il était en présence d'un engin et que cette bombe, qui ne portait aucune mèche à son extrémité supérieure, devait être à renversement.

L'alarme fut aussitôt donnée. Un service d'ordre fut aussitôt organisé pour empêcher les passants de s'approcher de l'engin.

M. Bureau, commissaire de police, immédiatement prévenu, conclut à un attentat anarchiste et téléphona de suite au Laboratoire municipal. M. Girard envoya la voiture spéciale prendre possession de la marmite, qui a été ensuite transportée au boulevard Mortier.

Sa composition intérieure sera analysée aujourd'hui. A la Préfecture de police, on fait mys-

tère de cette découverte. Nous saurons demain si on se trouve en présence d'une fumisterie ou d'un véritable attentat.

La bombe de la rue Laffitte

L'enquête a suivi son cours samedi, mais sans que l'auteur de l'attentat de la rue Laffitte ait été interrogé. M. Rempler, le juge d'instruction, a probablement pensé qu'il était bon de laisser le coupable seul, livré à ses réflexions.

On est de plus en plus convaincu que ce n'est pas lui qui a fabriqué la bombe. De l'interrogatoire, il résulte qu'il ne paraissait connaître la composition de l'engin que d'une façon fort vague. C'est ainsi qu'il a déclaré que la mèche était en fil de coton. Or celle-ci a été retrouvée, et c'est une chandelle romaine, comme on en use dans les feux d'artifice.

Plusieurs personnes ont cru reconnaître dans les portraits qui ont été faits de l'anarchiste, un individu qu'elles avaient vu. Elles se sont présentées dans la journée de samedi à la préfecture de police et au cabinet du juge d'instruction, et la photographie leur a été montrée, mais inutilement, aucun des visiteurs ne l'a reconnu.

Il en a été de même pour un officier qui est venu avant-hier matin au cabinet de M. Rempler, et qui croyait bien avoir eu dans sa compagnie, au bataillon d'Afrique, l'anarchiste de la rue Laffitte. L'âge, le caractère, la taille, tout était d'accord. Au bataillon, l'homme faisait profession de foi anarchiste et cherchait à gagner des adeptes à sa cause. Mais en voyant la photographie, l'officier a déclaré tout de suite qu'il n'existait aucune ressemblance entre le lanceur de la bombe et son ancien soldat.

Cette nouvelle piste, qui avait paru bonne pendant quelques instants, a donc été abandonnée.

Paris, 9 septembre.

L'auteur de l'attentat est un ancien ouvrier ajusteur de la Compagnie du Nord nommé Victor B...

C'est pour se venger d'avoir été renvoyé des ateliers de cette Compagnie, que Victor B... a lancé un angin, peu dangereux à la vérité, sous la porte cochère de l'hôtel Rothschild.

Victor B... appartient à une très bonne famille de la Lozère.

Troubles en Espagne

On signale une forte agitation au Ferrol; de nouvelles troupes vont être envoyées.

Escroqueries

Saint-Sébastien, 8 septembre.

Le ministre de l'intérieur a ordonné une enquête sévère pour connaître les responsabilités qui incombent à l'administration des postes dans les escroqueries dont plusieurs maisons de banque ont été victimes en Espagne et en France, et particulièrement à Bayonne, où des correspondances sont arrivées falsifiées et où des sommes importantes ont été escroquées à plusieurs banquiers.

Le choléra

St-Petersbourg, 8 septembre.

On télégraphie de Vladivostok au *Nouveau-Temps*, de Saint-Petersbourg, que le choléra est en Chine; 2,000 décès se produisent journellement à Pékin.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Le 7^e de ligne aux grandes manœuvres

Les deux premières étapes ont été marquées par deux manifestations.

A Castelfranc, les sous-officiers du 7^e de ligne ont déposé une superbe couronne sur la tombe de leur vaillant camarade, le sergent Lavayssières, héros de Sidi-Brahim.

Samedi matin, en passant à Prayssac, le 7^e de ligne a présenté les armes au monument Bes-sières.

Malgré l'heure matinale à laquelle la colonne est passée à Prayssac, de nombreux curieux ont assisté à cette manifestation patriotique.

La récolte du tabac dans le Lot

Il résulte du rapport que M. le directeur des tabacs a présenté à la dernière séance du conseil général, que la superficie cultivée en tabac, en 1894, a été, à très peu de chose près, la même que celle inventoriée en 1893.

Si le nombre des planteurs a diminué, c'est dans une proportion tout à fait insignifiante et uniquement pour des causes fortuites.

Le rendement des pieds à l'hectare a dépassé de 107 kilog., et le produit en argent de 105 francs ceux de la précédente récolte.

Le nombre des communes autorisées à planter du tabac dans notre département s'est élevé, en 1894, à 153. Le nombre des planteurs a été de 9,190. La superficie cultivée était de 2,067 hectares 09.

Les quantités classées et payées se sont élevées

au chiffre de 2,344,834 kilog., avec une valeur de 2,520,236 fr. 55; soit un prix moyen de 107 fr. 48 par quintal métrique.

Une voleuse d'enfants

Un fait singulier s'est passé ces jours derniers dans notre ville. La bonne d'un avocat qui passe les vacances judiciaires dans sa propriété à Cail-lac, était venue voir une de ses tantes à Cahors. Celle-ci, sur la proposition qui lui en fut faite par sa nièce, lui confia, pour le promener, un enfant que le service de l'assistance publique lui a donné en garde.

La jeune fille s'étant dirigée vers le faubourg Cabessut, fit la rencontre d'un couple qui l'aborda en cherchant à la convaincre qu'il la connaissait et lui proposa de se promener ensemble. Arrivés à l'extrémité amont de l'île, c'est-à-dire au moment où ils ne voyaient personne autour d'eux, la jeune femme demanda à la bonne de l'avocat la permission de la soulager en prenant l'enfant sur ses bras.

Celle-ci, ayant cédé à sa prière, vit l'inconnue s'éloigner peu à peu, pendant que l'homme cherchait à détourner son attention. Ce n'est que lorsqu'elle comprit que le couple s'efforçait de lui enlever l'enfant, qu'elle fut prise d'épouvante et appela au secours.

A son appel, des pêcheurs à la ligne, dont on ne soupçonnait pas la présence, cachés qu'ils étaient par les osiers du Lot, accoururent et se mirent à la poursuite de la voleuse qu'ils ne tardèrent pas à rejoindre.

Inutile de dire que l'enfant fut aussitôt remis à la bonne, toute émue encore de sa mésaventure.

Mise en route des recrues

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux autorités militaires, aux préfets et sous-préfets, une circulaire relative à la mise en route des recrues qui, aux termes de la loi du 23 juin 1895, doivent rejoindre directement et individuellement les corps auxquels elles sont affectées.

Les jeunes soldats recevront un ordre d'appel qui tiendra lieu de feuille de route. Ils feront l'avance du montant du voyage et en seront remboursés à l'arrivée au corps.

Dans le cas où un jeune soldat se trouverait sans ressources, c'est l'intendance qui, sur la présentation d'un certificat du maire, mandatera les frais de route réglementaires.

Bureau de recrutement de Cahors

Les jeunes gens de la classe 1894 et ajournés des classes précédentes, qui désireraient être affectés, lors de la mise en route du contingent, en qualité de commis aux écritures, soit à une section de commis et ouvriers militaires d'administration, soit à une section d'infirmiers, doivent :

1^o En faire la demande au commandant de recrutement dès que possible et faire légaliser leur signature.

2^o Se présenter sans retard, les premiers au Sous-Intendant militaire, les seconds au médecin militaire chef de service dans la place, afin d'être examinés au point de vue de leur aptitude professionnelle et de leur degré d'instruction.

Un certificat à faire parvenir sans délai au commandant de recrutement, leur serait délivré, s'il y a lieu, à la suite de cet examen.

Les jeunes gens qui doivent être mis en route cette année et qui au moment de leur appel, auront un frère sous les drapeaux, servant comme appelé, peuvent demander à ne partir que lorsque ce dernier sera rentré.

Ils doivent à cet effet, en faire la demande sans retard au commandant de recrutement, et joindre à cette demande un certificat de présence sous les drapeaux de leur frère. Ce certificat doit être demandé au régiment dans lequel sert ce dernier.

Voleur pincé

Un juge au tribunal civil de Cahors a été ces jours derniers, à Luchon (Haute-Garonne), l'objet d'une tentative de vol dans les circonstances suivantes :

Il se promenait sur la terrasse du Casino lorsqu'un inconnu bien mis s'approcha de lui et s'efforça de lui fouiller les poches.

L'honorable magistrat s'étant aperçu de cette filouterie, saisit le voleur au collet. Doué d'une force peu ordinaire, il n'eut pas de peine à contenir l'escroc qu'il remit aux mains de la police et qui fut immédiatement mis en lieu sûr.

Avis aux viticulteurs

Le syndicat agricole du Lot nous communique la note suivante :

Les viticulteurs du Lot ont été prévenus de l'existence d'une nouvelle maladie qui sévit sur certaines vignes en treilles.

La nouvelle analyse à laquelle il vient d'être procédé confirme malheureusement nos appréhensions.

Les ceps examinés présentent, en effet, avec les apparences de la gelivure, les caractères extérieurs de la gommose bacillaire.

Nous engageons donc les viticulteurs à prendre des mesures énergiques pour combattre l'invasion de la maladie.

Indépendamment du traitement déjà recommandé et qui a donné les meilleurs résultats partout où il a été appliqué, il convient de tailler tous les rameaux présentant des tâches brunâtres dans le bois, de les brûler et de recouvrir les plaies résultant de la taille d'une solution de

sulfate de fer au 50^e additionnée de 1 p. 0/0 d'acide sulfurique.

En outre, deux jours après cette opération, il faudra badigeonner avec soin les plaies de la taille au coaltar.

Ce traitement doit être effectué à la fin de l'hiver.

Incendie

Un grave incendie a éclaté dimanche au soir, à Cahors, à la maison Salinié, rue St-Maurice, 7. Vers 9 heures 1/2 les flammes ont jailli au dehors avec une intensité extraordinaire et en un instant toute la toiture n'a été qu'un immense brasier. Le galetas et le 3^e étage ont été complètement détruits. Les secours, organisés rapidement, ont pu sauver le reste de l'immeuble et préserver les maisons attenantes.

Les pertes, évaluées à 25,000 fr. environ, sont couvertes par une assurance.

Trois jumeaux

La femme Marie Lacoste, du village de Lacayrouse, commune du Bouyssou, s'est accouchée avant terme de 3 enfants jumeaux; deux ont pu avoir le baptême, une 3^e morte-née. La mère est dans un état assez grave. Cet accident est la conséquence d'un voyage à pied dans le Cantal.

Assier

Dimanche, dans la soirée, une meule de paille, placée à quelques pas seulement d'une grange appartenant à M. Jean Auguier, a été la proie des flammes. Sans les prompts secours des voisins, plusieurs maisons auraient été consumées.

Lunan

Dimanche, vers trois heures du matin, un incendie dont les causes sont inconnues, mais qui paraît devoir être attribué à la malveillance, a entièrement détruit une maison appartenant à M. Desfieux, métayer à la Pierre-Levée, commune de Lunan.

Le mobilier et les fourrages ont été consumés. Une paire de bœufs, d'une valeur de 500 francs environ, ont été carbonisés. Desfieux n'était pas assuré. Ce malheur le plonge lui et sa famille dans la plus profonde misère.

Loubressac

La gendarmerie de Saint-Céré procède en ce moment à une enquête contre un sieur C... qui vint, il y a quelques temps, dans notre commune s'occuper de médecine. Il prétendait guérir toutes les maladies, même celles réputées incurables, et se faisait payer très cher. Beaucoup de braves campagnards ont été victimes de leur naïveté.

Tribunal correctionnel de Figeac

Audience du 7 septembre

Six affaires ont été appelées.

Théodore-Mathurin Mazet, fermier à Gorse et Germain Salesse, tailleur d'habits à Laurettes, comparaissent sous l'inculpation de coups et blessures. 50 fr. d'amende chacun (loi Bérenger).

Jean-Pierre Daynac, âgé de 50 ans, cultivateur à Figeac est condamné à 15 jours d'emprisonnement pour vol d'un chaudron au préjudice de M. Landes, aubergiste.

Antoine Cavarroc, propriétaire à Carayac, ouverture illicite d'un débit de boissons, 16 fr. d'amende.

Justin Ligonie, propriétaire à Lentillac, détournement d'objets saisis. Acquitté.

Jean Sallès, 43 ans, menuisier à Molières coups et blessures volontaires, 40 fr. d'amende.

Nous avons annoncé en son temps l'arrestation de Julie Cousy, épouse Debons journalière à Saint-Pierre-Toirac, sous l'inculpation d'avortement. Elle comparait sous celle de suppression d'enfant.

Après une plaidoirie de M^e Bécays, Julie Cousy est relaxée sans dépens.

Gourdon

Ces jours-ci, un incendie a détruit un magasin rempli de farines, appartenant à M. Paul Mialet, boulanger, demeurant à Gramat.

Les pertes, assez considérables, sont couvertes par une compagnie d'assurances.

Les causes de ce sinistre sont inconnues.

Dernières nouvelles

La démission de M. Challemeil-Lacour

Le bruit relatif à la retraite de M. Challemeil-Lacour, pour cause de maladie, se confirme. On prête à la majorité l'intention de porter M. Waldeck-Rousseau au fauteuil du Sénat.

Le lord-maire à Bordeaux

Le lord-maire est arrivé à Bordeaux hier au soir à 10 heures.

Au banquet qui lui a été offert, sir Renals a dit que si une rivalité doit exister entre les deux pays, elle doit être pacifique, franche et d'un caractère commercial. Il espère que les nations chercheront les intérêts de toutes les classes, au lieu des douteuses gloires de la guerre.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

BAINS DE MER DE L'Océan

BILLET D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS
VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du 1^{er} Mai au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des *Billets Aller et Retour* de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1^o Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe.

La durée de validité de ces billets (33 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement :
Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus) au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes, est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'aller ou au retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en déca.

2^o Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres des dites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de

250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres. Les billets doivent être demandés au chef de gare trois jours avant celui du départ.

**VOYAGE D'EXCURSION
AUX
Plages de la Bretagne**

Du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux *Plages de la Bretagne*, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint Nazaire, Savenay, Questembert, Plérmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé et Chateaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1^{re} classe : 45 francs. — 2^e classe : 36 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêter à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Il est délivré des Billets complémentaires du Voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, réduits de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

Ces Billets sont délivrés de toute station du réseau d'Orléans et séparément : le premier pour aller rejoindre le voyage d'excursion ; le second, s'il y a lieu, pour quitter le voyage d'excursion et permettant de se rendre à un point quelconque du réseau d'Orléans.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et de Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne,

Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50.

— Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte
Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille
Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le *Protecteur de la Chaussure*, système BLAKEY.

Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le *Protecteur*, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lessiveuses Soleil*.

Echarpes pour maires et adjoints
EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents
INNOCUITÉ PARFAITE

LA GUERRE AU VINGTIÈME SIÈCLE
L'INVASION NOIRE

par le Capitaine DANRIT

Illustrée par PAUL de SÉMANT

Notre empire colonial s'étend chaque jour en Afrique : Tombouctou même, la reine du Sahara, nous appartient. Les Anglais, les Allemands, les Italiens, les Belges s'acharnent également à développer leurs possessions sur le continent noir.

Impuissantes à se défendre contre leurs envahisseurs, les nombreuses peuplades qui grouillent dans ces contrées mystérieuses se résignent actuellement au joug, tout en songeant, peut-être, à la délivrance et à la vengeance.

Qu'arriverait-il, en effet, si un jour, exaspéré par la domination des Européens et poussés par un chef qui, nouveau Mahomet, serait assez habile pour exploiter leur fanatisme religieux, tous les habitants de l'Afrique se ruèrent à l'assaut de l'Europe, renouvelant l'invasion des Sarrasins ?

Le capitaine Danrit a envisagé cette éventualité qui peut n'avoir rien d'in vraisemblable dans un avenir plus ou moins éloigné. Avec la brillante imagination dont il a fait preuve dans *La Guerre de Demain*, il a composé un roman d'une puissance saisissante où il met en scène les épisodes dramatiques de la guerre la plus acharnée et la plus cruelle, tout en faisant un exposé grandiose des explorations et des découvertes nouvelles, ainsi qu'une peinture aussi fidèle que colorée de ces noires peuplades trop longtemps ignorées.

L'Invasion Noire est ornée de nombreuses et émouvantes illustrations dessinées par Paul de Sémant.

De plus, « les acheteurs de cette publication trouveront dans une prochaine livraison une magnifique carte de l'Afrique, tirée en couleur et dressée d'après les documents les plus récents. »

Il paraît deux livraisons à 10 centimes par semaine et une série à 50 centimes chaque quinzaine.

« On peut souscrire aux dix premières séries, reçues franco au fur et à mesure de leur apparition, en envoyant un mandat de 5 francs à l'éditeur. »

APPLIQUÉ GÉNÉRAL et DISTRIBUTION d'IMPRIMÉS
L. AUDBOURG & C^{ie}
4, RUE SAINTE-ANNE (Avenue de l'Opéra)
— PARIS —
La Maison L. AUDBOURG & C^{ie}, fondée en 1878, se charge de l'AFFICHAGE de toute nature ainsi que de la DISTRIBUTION des IMPRIMÉS pour Paris, la Province et l'Étranger. Cette maison de 1^{er} ordre possède de nombreux emplacements pour la pose des Affiches en papier et sur toile; elle a des correspondants dans toutes les communes de France.
S'ADRESSER A M. DUEZ, DIRECTEUR
4, Rue Sainte-Anne (Avenue de l'Opéra) Paris.

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION
M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriété), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1^{re} marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité toute-fait supérieure.



VÉLOCIPÈDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipédistes, Lanternes et tous accessoires; Kolo-Vélo, Embrocation, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT
6, Rue de la Liberté, Cahors.

FÉLIX ALCAN, Editeur, 108, Boulevard Saint-Germain, PARIS

DICTIONNAIRE DE MÉDECINE

par les D^{rs} E. BOUCHUT et A. DESPRÉS

Sixième Edition au courant des derniers Progrès de la Science.

1 magnifique volume de 1630 pages in-4^o sur 2 colonnes, avec 1000 gravures dans le texte
Indispensable aux Familles

PRIX : BROCHÉ, 25 FR.; — RELIÉ, 30 FR. Franco contre Mandat.

A affermer

Pour entrer en jouissances de suite, une vaste salle au rez-de-chaussée ayant servi pour café, avec grandes caves, grenier, et appartements au second. Le tout situé à Cahors, boulevard Gambetta, en face le Théâtre.

S'adresser, à M. Bruel, rue du Lycée, ou à M. Agar, notaire, rue Fénelon.

A CÉDER

Magasin de Papeterie-Librairie, produisant 8,000 francs bénéfices annuels, situé dans une grande ville industrielle de la région du Nord, placée dans une agglomération de 20,000 habitants, sans concurrents et dépendant d'un grand Journal avec importante imprimerie. — Prix 20,000 francs, moitié comptant, le reste à volonté sur bonnes garanties. Marchandises au prix de facture. — Au besoin on créerait situation au preneur dans Journal ou imprimerie.

Ecrire aux initiales A. D. Agence Havas, Place de la Bourse, Paris.

LE GOURMET

REVUE DE CUISINE PRATIQUE
Paraissant le mardi

Abonnement pour un an:

France 5 fr.

Etranger..... 6 fr.

Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris

Le propriétaire-gérant : LAYTOU,

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

Peinture
Vitrerie
Faux bois
Marbre
ENTREPRENEUR DE PEINTURE
Henri SÉGUY
Rue du Lycée, n° 40, CAHORS
Papiers peints
en
tous genres
Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

La Grande
Encyclopédie

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. :

BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut.
H. DERENBOURG, prof à l'École des langues orientales.
F. CAMILLE DREYFUS, député de la Seine.
A. GUY, professeur à l'École des chartes.
GLASSON, de l'Institut, prof à la Faculté de droit.
D. L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine.
C.-A. LAISANT, docteur en sciences mathématiques.
H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique.
B. LEVASSUR, de l'Institut, prof au Collège de France.
H. MARION, professeur à la Sorbonne.
E. MUNTZ, conservateur de l'École des beaux-arts.
A. WALTZ, prof à la Faculté des lettres de Bordeaux.

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs — tous éminents spécialistes, — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre. Elle formera environ 28 volumes gr. in-8^o colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Broché : 600 fr.
Payables : 10 fr. par mois
ou 500 fr. comptant

La Grande Encyclopédie va nous livrer d'une multitude de volumes inédits de l'omniscience.
(Arsène HOUSSEY)

Relié : 750 fr.
Payables : 15 fr. par mois
ou 650 fr. comptant

Demandez Prospectus détaillés aux Éditeurs

H. LAMIRIAULT et C^{ie}, 61, rue de Rennes, Paris